

# SPÉCIAL CAPEPS RÉSERVÉ 2015



## Sommaire

- ☞ *Edito*
- ☞ *Augmentation des recrutements aux CAPEPS Interne et Réserve : encore bien loin du compte !*
- ☞ *A propos de la formation*
- ☞ *Des avancées à amplifier*
- ☞ *Affectation des fonctionnaires stagiaires*

Édito

## Réduire la précarité :

### un combat permanent !

**M**ême si nous pouvons nous féliciter de l'augmentation sensible du nombre global de postes aux concours, l'accès au corps des professeurs d'EPS via le concours interne reste encore insuffisant. L'action opiniâtre et continue du SNEP-FSU contre les suppressions de postes, les heures supplémentaires, pour dénicher tous les postes « cachés », pour dénoncer les situations de classes sans EPS faute de remplaçant, ... porte ses premiers fruits.

En n'acceptant aucune dégradation de l'EPS, en travaillant pour sa revalorisation et celle du sport scolaire, le SNEP porte des exigences tant en termes de contenus que de moyens pour les mettre en œuvre (installations sportives, recrutements, ...). Il continue d'exiger une augmentation des possibilités d'accès à la titularisation pour les non titulaires qui ont vu, ces dernières années, leur nombre augmenter pour faire face aux besoins et pour que chaque élève ait l'enseignement d'EPS auquel il a droit.

Non titulaires, personnels issus d'un autre corps, les épreuves d'admission qui s'ouvrent pour vous aujourd'hui sont d'importance. Le SNEP-FSU vous souhaite d'y réussir et s'associe à vous dans ce moment toujours un peu stressant.

Ce bulletin spécial vous fournit quelques outils qui pourront vous être utiles. Les équipes militantes nationales, académiques et départementales du SNEP-FSU se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches en veillant au respect des droits de chacun et chacune ainsi qu'à l'égalité de traitement entre toutes et tous. Enfin, nous l'espérons, ils seront présents pour vous accueillir et vous souhaiter la bienvenue dans la profession.

Bon courage à toutes et tous pour ces épreuves d'admission,

*Benoît HUBERT*  
Secrétaire Général

# Augmentation des recrutements aux CAPEPS Interne et Réservé: 150 contre 125 l'an passé : encore bien trop loin du compte !

## Le SNEP-FSU mène, avec la profession, la bataille permanente pour l'Emploi :

Entre 2002 et 2011 nous avons subi un véritable effondrement des recrutements. En EPS, près de 4500 emplois ont été supprimés mettant à mal l'enseignement de notre discipline, privant de perspective les étudiants de la filière « éducation et motricité » en STAPS et faisant exploser le recours à la précarité.

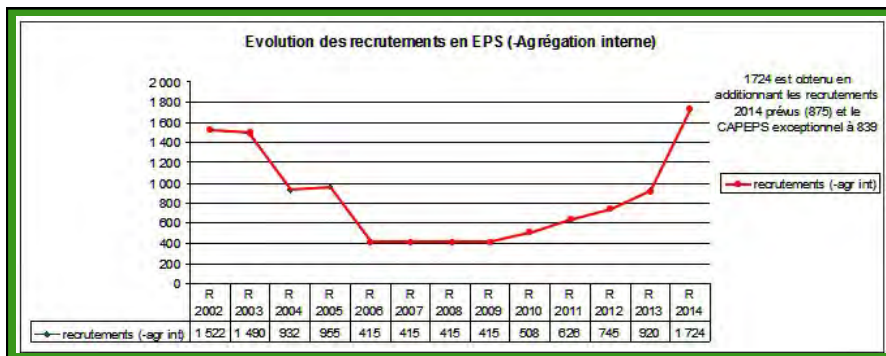
## Sans un SNEP-FSU combatif, quelle serait la hauteur des recrutements aujourd'hui?

Ne se laissant pas abuser par les discours sur des soi-disant excédents en EPS, désavoués par le recours massif à l'emploi précaire, le SNEP a organisé - et continue de le faire - la mobilisation des collègues pour agir sur les recrutements dans les établissements, en refusant les HSA, en se battant contre les suppressions de postes. Il n'a cessé également de dénoncer les non remplacements et l'explosion de la précarité (x10 en 5 ans). Ces actions, portées par les syndicats de la FSU sur plusieurs années, se sont aussi « concrétisées » dans l'annonce des 55000 créations d'emplois supplémentaires à l'EN sous la présidence de F. Hollande.

## Des bougés importants, produits des actions :

En 2013 le CAPEPS Réservé est rouvert, il passe de 55 à 70 postes puis 85 postes ouverts pour 2015 ; pour le CAPEPS Interne il remonte à 65 après une baisse en 2014.

2014 a aussi été l'année d'un grand nombre de recrutements avec la session exceptionnelle : 1549 postes au CAPEPS Externe étaient à pourvoir.



## A propos de la formation...

Les lauréats du concours réservé ont toujours été privés de formation post-concours.

Les ministères successifs ont toujours considéré qu'avoir enseigné comme contractuel constitue une formation professionnelle en soi. Être de manière permanente et dans l'urgence en réaction face aux difficultés rencontrées, ne permet pas de prendre le temps de l'analyse des pratiques.

A la rentrée 2015, malgré de grandes déclarations sur la rénovation de la formation des enseignants vous serez une promotion de plus, à temps plein, et sans complément de formation !

Signez la pétition sur:  
[www.snepfsu.net](http://www.snepfsu.net)

## Mais pour résorber la précarité, assurer la réussite de tous les élèves, il faut plus de postes aux concours, notamment à l'Interne et au Réservé.

Pour ce dernier, il faut revoir les conditions d'éligibilité pour permettre à un plus grand nombre de non-titulaires d'y accéder. Quant à l'Interne, quand on connaît le nombre de contractuels, le volume des postes proposé est inacceptable !

Pour obliger les rectorats à ne plus avoir recours aux emplois précaires, couvrir les départs en retraite, assurer les horaires et les remplacements, s'attaquer aux retards accumulés, améliorer les conditions d'apprentissage dans les collèges, lycées et universités : il faut recruter plus !

### Ouvrir de larges listes complémentaires : c'est possible !

L'an passé, alors que les postes ouverts aux concours étaient budgétés, tous n'ont pas été pourvus (62 postes). C'est inacceptable ! Pour répondre aux besoins des élèves, pour résorber la précarité, et renforcer la filière STAPS, exigeons :

- un plan de recrutement pluriannuel,
- l'utilisation de la totalité des postes prévus au budget 2015,
- l'élargissement des perspectives d'accès à la titularisation des précaires,
- immédiatement l'ouverture de larges listes complémentaires

[alain.briglia@snepfusu.net](mailto:alain.briglia@snepfusu.net)



## Le SNEP-FSU revendique :

- un allègement du temps de service pour tous les lauréats
- des formations complémentaires dans les APSA
- des conditions de formation qui permettent le travail en équipe et l'analyse de pratiques.
- un tuteur pour tous les lauréats
- une décharge horaire pour le tuteur, une formation et une rémunération. Celui-ci doit pouvoir exercer pleinement son rôle de formateur en alliant visite, accueil et conseils

En l'absence de réelle formation, le SNEP-FSU vous incite à formuler des demandes au PAF (plan académique de Formation Continue). Il vous invite également à participer aux différents stages proposés par le SNEP-FSU.

## Des avancées à amplifier

**P**our le SNEP et la FSU, si les deux premières sessions du CAPEPS Réservé ont permis d'élargir les voies de titularisation, elles ont aussi confirmé les limites d'un dispositif avec des critères d'éligibilité excluant beaucoup trop de candidats ! En juin 2014 nous avons saisi les parlementaires pour une modification des critères d'éligibilité afin que tous les contractuels puissent avoir accès au statut de fonctionnaire, et revendiqué auprès du ministère :

- La garantie de réemploi et l'exigence d'une nouvelle négociation, pour un vrai plan d'accès à la titularisation, valorisant l'expérience, ouvert à tous les non-titulaires en poste, en congé ou au chômage.
- Un droit à la formation par des décharges de services, des congés formation...

### Les acquis des syndicats de la FSU

Les multiples interventions, actions et recours menés par les syndicats de la FSU ont permis des avancées notables :

- Reconnaissance de l'illégalité de la vacance pour les emplois permanents de l'État

- **Pour les collègues en CDI** : nécessité de justification par les rectorats pour modifier les contrats, maintien du CDI si échec à la titularisation, droit au reclassement en cas d'épuisement des droits à congés de maladie

- **Pour les collègues en CDD** : amélioration de la prise en compte de l'ancienneté pour l'obtention du CDI, évolution de la rémunération avec l'ancienneté, suppression de la période d'essai en cas de renouvellement et motivation du non-renouvellement.

#### • Pour tous :

- l'application des nouveaux décrets : UNSS, obligations de service et missions des personnels enseignants

- la nécessité d'être employé de manière strictement continue n'est plus exigible pour pouvoir bénéficier de différents congés (congé de grave maladie, congé parental, congé pour élever un enfant ou pour suivre son conjoint).

- **Pour les ex-non-titulaires lauréats de concours** :

- suppression de la règle du butoir par un décret du 4 septembre 2014

- prise en compte dans le barème d'affectation au mouvement national de l'éche-

lon de reclassement

- les agents fonctionnaires ont pu demander la révision de leur classement, mais la non-prise en compte des années de fonctionnaire a limité grandement les ayants droits.

### Droits nouveaux : vers un cadrage national, enfin ?

La FSU a obtenu, lors des travaux ministériels, de janvier à juillet 2014, des avancées qui vont dans le sens de l'établissement de règles nationales de gestion, afin de faire cesser les disparités de traitement des agents.

- Rémunération : indice minimum 367 pour tous les contractuels dès la rentrée 2014, établissement d'une grille indiciaire rectorale pour les CDD, réductions de service identiques à celles des fonctionnaires...

- Principe d'application du régime indemnitaire des professeurs titulaires aux agents contractuels.

- Respect de la durée effective de remplacement pour l'établissement du contrat (12 mois en cas de vacance d'emploi à l'année).

Afin de renforcer ce cadrage national, la FSU continue d'agir et revendique notamment :

- L'examen en CCP de tous les actes de gestion des agents : non-renouvellement de contrats CDD, baisse des quotités de service, affectations, avancement, contestation en cas d'évaluation négative, motifs de non-reclassement...

- La garantie d'un encadrement national des grilles de rémunération, des droits sociaux (congés maladie, maternité, accélération des délais de paiement des salaires, du chômage...)

- Le versement d'indemnités kilométriques et l'amélioration des conditions d'exercice et d'affectations

[nathalie.bojko@snefpsu.net](mailto:nathalie.bojko@snefpsu.net)



## Pour peser il faut la mobilisation du plus grand nombre !

Les décisions prises (ministère, collectivités territoriales, élus, etc.) tiennent d'autant plus compte des interventions du SNEP-FSU qu'en amont, les mobilisations qu'il propose permettent d'instaurer un rapport de force conséquent (massif et durable). Celui-ci repose à la fois sur ses 10 000 syndiqués et sa représentativité (82 % aux élections professionnelles). **Plus nous sommes rassemblés, solidaires et acteurs, plus nous avons de chance d'être efficaces, entendus. C'est la fonction même du SNEP-FSU.**

Mais les mobilisations ne vont pas de soi et nécessitent débats, informations, élaboration collective, construction de propositions d'actions, choix de stratégies... **Cela passe par l'existence d'un outil syndical permanent qui cherche à fédérer les collègues (dispersés dans plus de 8 000 établissements).** L'histoire de notre discipline montre comment les luttes peuvent être longues et qu'il faut persévérer dans l'action même si les résultats ne sont pas immédiatement palpables !

**Nous espérons vous y retrouver bientôt et vous y accueillir !**

## Agir à partir du métier

Le SNEP-FSU entend défendre la discipline, le métier, les personnels.

C'est d'abord à la profession de se mobiliser car personne ne le fera à sa place. Mais si le « spécifique » est essentiel, le SNEP entend bien contribuer en tant que 3ème syndicat de la FSU (première fédération de l'éducation nationale), à peser sur les dossiers de la réussite de tous à l'école, des services publics, de la protection sociale, des salaires...

## « Se syndiquer »

Être syndiqué : c'est s'informer, être acteur, c'est rechercher l'efficacité du « tous ensemble »

Pour pouvoir faire avancer vos propositions, le SNEP-FSU vous appelle à le rejoindre. "Tous ensemble" ce n'est pas la pensée unique, mais bien au contraire le gage d'une plus grande efficacité dont toute la profession a besoin, le gage aussi d'une diversité de sensibilité et donc du pluralisme.

# Affectation des fonctionnaires stagiaires

Des importantes modifications ont été apportées l'année passée concernant l'affectation des fonctionnaires stagiaires.

*Le maintien dans leur académie de la plupart des lauréats au concours, pendant l'année de stage, (CAPEPS-Ext M1, Interne, Concours Réservé) n'est pas sans poser problème. Même si l'on conçoit que cette disposition peut créer de meilleures conditions en vue de la titularisation, il n'en demeure pas moins que ce maintien quasi systématique dans l'académie pour les fonctionnaires stagiaires restreint d'autant les possibilités de mutations pour l'ensemble des enseignants. Même si vous n'êtes pas concernés dans l'immédiat, vous y serez confrontés l'année suivant votre stage*

Pour information vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des **différentes situations potentielles** des fonctionnaires stagiaires pour la rentrée 2015 (**note de service non encore parue à cette date**)

**Tout ce que vous devez savoir**  
La note de service concernant l'affectation des stagiaires 2015 paraîtra mi avril  
Vous pouvez la consulter sur le site du SNEP-FSU : <http://www.snepfsu.net/>

## PROCEDURES

- Tu devras obligatoirement te connecter sur SIAL entre début mai et mi-juin pour effectuer des choix et faire connaître ta situation.
- Tous les candidats peuvent demander un report pour situation particulière.
- Admissible à plusieurs concours, tu devras lors de ta connexion sur SIAL les classer par ordre de priorité. Tu seras lauréat du concours que tu auras choisi en premier.
- Dès l'officialisation des résultats de tous les concours, deuxième quinzaine de juillet, vous recevrez une affectation. Chaque rectorat d'académie doit créer, sur son site internet, une page dédiée à l'accueil des stagiaires : tu y trouveras les démarches administratives à accomplir dans le cadre de la phase intra-académique d'affectation. En principe tu dois avoir la possibilité de formuler des vœux.

- Pour toute précision concernant la date probable d'affectation en établissement et pour toute question, s'adresser au SNEP-FSU de l'académie concernée (adresse sur le site du SNEP-FSU).

[coralie.benech@snepfsu.net](mailto:coralie.benech@snepfsu.net)

**Les pièces justificatives ainsi que tout courrier concernant votre affectation sont à adresser au :**

Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche  
Gestion des Stagiaires EPS  
Bureau DGRH/B2-2  
72, rue Regnault 75243 PARIS Cedex 13  
tél. : 01 55 55 54 54

**Sur toute correspondance préciser « gestion des stagiaires EPS » et joindre une copie de la lettre prononçant l'admissibilité.**

Pour toute information complémentaire s'adresser au

SNEP-FSU  
76, rue des Rondeaux  
75020 PARIS

Tél. : 01 44 62 82 46

Fax : 01 43 66 72 63

mél : [stagiaire@snepfsu.net](mailto:stagiaire@snepfsu.net)

**Tableau récapitulatif des différentes situations des fonctionnaires stagiaires à la rentrée 2015**

Catégories de stagiaires	Situation	Temps de service	Rémunération	affectation
2015 CAPEPS ext/int	Ex contractuel*	Temps Complet	Echelon 1 ou reclassement	Maintien dans l'académie d'exercice (Paris-Créteil-Versailles voir ci-dessous)
2015 CAPEPS réservé	Contractuel	Temps Complet	Echelon 1 ou reclassement	Maintien dans l'académie d'exercice (Paris-Créteil-Versailles voir ci-dessous)
Concours 2015 dispensé du master	père et mère de 3 enfants, sportifs de haut niveau	EPS 8/9 heures + 3h sur 1 semestre	Echelon 1 ou reclassement	Mouvement national fonction des capacités d'accueil

### ATTENTION :

Paris, Créteil et Versailles constituent une même unité. Le ministère annonce que l'affectation dans l'une de ces académies se fera uniquement sur le rang de classement au concours. Le SNEP a vivement protesté et demandé que les situations personnelles soient prises en considération, comme cela se faisait les années précédentes.

\*Ex contractuel : \*équivalence de 1 an et demi travaillé à temps plein dans sa discipline de recrutement au cours des 3 dernières années

